



17 rue Principale - 67480 ROESCHWOOG - www.roeschwoog.eu
Tél : 03 88 86 41 04 - Mel : mairie@roeschwoog.eu

ARRETE **PORTANT DELEGATION DE FONCTION A M. SCHMITT YANNICK,** **SEME ADJOINT AU MAIRE**

2026-15

Le Maire de la Commune de ROESCHWOOG,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. SCHMITT Yannick en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. SCHMITT Yannick,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de fonction est donnée à **M. Yannick SCHMITT, cinquième adjoint au maire**, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- **Sécurité**

Sécurité des bâtiments : suivi réglementaire de toutes les questions relatives à la sécurité (participation aux commissions de sécurité, protection incendie et autres cataclysmes, alarme).

Sécurité et santé : lutte contre les espèces invasives dans le village et le ban (moustique tigre, frelon asiatique, mérulle...) et lutte contre les animaux problématiques (chiens dangereux, prolifération de chats, de rats, de martres...)

Responsable de l'élaboration et de l'application des dispositions du document unique des risques professionnels.

Participation à l'élaboration participative, à la rédaction et à la mise en oeuvre du Plan communal de sauvegarde (PCS) et du Document d'information communal sur les risques (DICRIM).

- **Stationnement**

Elaboration de la politique de stationnement réglementé de la commune (recherches réglementaire, sensibilisation, verbalisation).

- **Electricité – énergie**

Suivi de toutes les questions relatives à l'électricité (éclairage public et feux tricolores, électricité dans les bâtiments, production et consommation d'énergie).

Recherche de toutes les solutions de chauffage/ventilation optimales pour les bâtiments et étude des réseaux de chaleur.

Etudes pour la production locale d'énergie.

Délégation de signature de bons de commande est donnée pour l'engagement de dépenses communales dans le cadre des délégations de fonctions consenties à hauteur de 1 000,00 € HT.

Article 2 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention
« par délégation du Maire ».

Accusé de réception en préfecture
067-216704056-20260320-AI20260320_5-AI
Date de réception : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
- Monsieur le Trésorier de Roeschwoog,
- Aux intéressés,
- Archives.

Roeschwoog, le 20 mars 2026



Le Maire,
Michel LORENTZ

Notifié le : **20 MARS 2026**
Signature de l'intéressé :